p.B.72.9.15.1(12) - JL/zü p.B.15.21.F. p.B.11.24.F.1.

Le 2 février 1984

Note pour le dossier

FRANCE - Entretiens Aubert/Cheysson

Le 17 janvier 1984 à Stockholm, en marge de la CDE, le Chef du Département (CFA) s'entretient avec M. Claude Cheysson (C.), Ministre français des Relations Extérieures. La discussion porte sur les points suivants :

Dialogue américano-soviétique

<u>CFA</u> rappelle en substance les propos qu'il a tenus le matin même à ce sujet au Secrétaire d'Etat américain, M. George Shultz, avec notamment l'esquisse d'une solution intermédiaire susceptible de favoriser la reprise du dialogue américano-soviétique (cf. note du ler février 1984 sur les entretiens CFA-Shultz).

C. salue cette idée suisse, à laquelle il accorde une valeur symbolique. Il émet toutefois quelques doutes quant aux possibilités d'obtenir un accord sur cette base, compte tenu de l'éloignement des positions de départ. Pour ce qui est de la partie du raisonnement qui inclut les fusées françaises et britanniques au côté des Pershing américains, C. tient à préciser que les forces nucléaires françaises et britanniques sont de nature tout à fait différente de celle des fusées américaines déployées en Europe occidentale depuis le mois de décembre 1983. Les 98 têtes nucléaires françaises doivent être opposées aux 8.000 têtes soviétiques et non aux 360 SS-20.



CDE

CFA mentionne la possibilité de se mettre d'accord à Stockholm sur la création d'un mécanisme qui pourrait prendre en charge les observations, voire les plaintes présentées en relation avec la manière d'appliquer ou de ne pas appliquer les CSBM (cf. pour ce point la note du 24.1.84 de M. 1'Ambassadeur Muheim sur les aspects institutionnels des CSBM qui reprend l'essentiel de la discussion). Il espère enfin que la délégation suisse pourra, comme à Madrid, travailler à Stockholm en étroite collaboration avec la délégation française.

Tracasseries douanières

<u>CFA</u> aborde en fin d'entretien un problème qui ne cesse de le gêner chaque fois qu'il en parle : celui des tracasseries douanières, qui ne sont malheureusement pas terminées et qui sont même allées un peu trop loin, avec les pressions inadmissibles exercées sur les travailleurs frontaliers, l'écoute téléphonique des banques situées près de la frontière ou encore les actes illicites d'agents des douanes françaises sur le territoire suisse. Il se demande si l'on ne pourrait pas arriver à tempérer ceux qui finissent par commettre des délits aux yeux de la législation suisse.

C. répond au Chef du Département qu'il a tout à fait raison de lui parler de ce problème. Il aimerait savoir si les autorités suisses disposent de preuves irréfutables de ce qu'elles avancent et demande "off the record" si elles seraient prêtes à les lui remettre.

<u>CFA</u> dit à son collègue combien il est sensible à sa réaction et rappelle qu'il a lui-même soulevé ce problème auprès du Président. Mitterrand. Récemment, le Secrétaire d'Etat R. Probst a entrepris une nouvelle démarche auprès de son homologue du Quai d'Orsay, M. Gutman, au cours de laquelle un aide-

mémoire détaillé a été donné à la partie française. De plus, un rendez-vous est prévu à une date encore à fixer entre M. Jacques Delors, Ministre français des finances, et M. F. de Ziegler, Ambassadeur de Suisse en France.

C. donne l'assurance qu'il va parler de ce rendez-vous à son collègue Delors et remercie encore CFA d'avoir abordé ces problèmes.

(Ph. Jaccard)

Copies :

PRO/BRE/MF/RR/FN/BRO
Ambassade de Suisse, Paris